



RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Aménagement, désimperméabilisation et végétalisation de la cour de l'école de Seythenex

Date et heure limites de réception des offres :

Mardi 7 mai 2024 à 12:00

Commune de FAVERGES SEYTHENEX
MAIRIE
98 rue de la République
Faverges
74210 Faverges-Seythenex

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne les travaux d'aménagement paysager pour la végétalisation et la désimperméabilisation de la cour de l'école de Seythenex (74)
Lieu(x) d'exécution : 44 place de la Mairie - Seythenex - 74210 Faverges Seythenex (74)

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45112700-2	Travaux d'aménagement paysager

1.6- Visite

La visite sur site est obligatoire.

Le candidat doit s'inscrire pour effectuer une visite
Par mail st.mairie@faverges.fr

Sur les créneaux suivants :
Vendredi 19 avril à 9h00

Le RDV est fixé sur site :
Ecole de Seythenex
44 place de la Mairie - Seythenex
74210 Faverges Seythenex

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes et options

Les variantes ne sont pas autorisées.

3 - Les intervenants

3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre sera assurée par

Paysagiste mandataire L'atelier des Cairns / Jérémy Huet / Paysagiste DPLG

19, rue croix d'or - 73000 Chambéry-Savoie-France

Tél : 04.79.60.41.79

E-mail : jeremy.huet@latelierdescairns.fr

3.2 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Le CSPS sera nommé à l'issue de cette présente consultation.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat s'étend de la notification à la fin du délai de parfait achèvement.

Les travaux seront réalisés en 2 phases :

- phase 1 (vacances été 2024) : du 08/07/2024 au 30/08/2024
- phase 2 (vacances toussaint 2024) : du 21/10/2024 au 31/10/2024

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au CCAP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)
- Le cadre du mémoire technique
- le dossier pièces graphiques (plans et carnets de détails)
- le dossier pièces annexes.

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non

Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
Des certificats de qualification professionnelle établis par des organismes indépendants : Qualification minimum : Qualifications FNTP, Qualipaysage ou une liste de références datant de moins de 5 ans pour des travaux similaires à l'objet de la présente consultation (liste indiquant la date, le montant, le lieu et le maître d'ouvrage)	Non

<p>QUALIFICATION FNTP (Fédération Nationale des Travaux Publics)</p> <p>GROUPE 2- PREPARATION DES SITES, FONDATIONS ET TERRASSEMENTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 211 Démolition ou abattage par procédés mécaniques - 2321 Travaux de terrassements - 2342 Couches de forme en matériaux granulaires pour voiries à faible trafic. <p>GROUPE 3 - VOIRIES, ROUTES, PISTE D'AEROPORT :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 346 Pose de bordures et caniveaux. - 347 Petits ouvrages divers en maçonnerie. <p>QUALIPAYSAGE</p> <p>AMENAGEMENTS PAYSAGERS Spécialisé (Ancienne dénomination P110-P120)</p> <p>ENTRETIEN AMENAGEMENTS PAYSAGERS Spécialisé (Ancienne dénomination E130)</p> <p>Dans ce cas, l'acheteur accepte tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres Etats membres.</p>	
--	--

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes L'acte d'engagement donnera lieu à une signature entre les deux parties, une fois le titulaire du marché retenu.	Non
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Non
La décomposition du prix global forfaitaire (DPGF)	Non
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes	Non
Le mémoire technique contenant : Limitation de page du mémoire technique : 30 pages La réponse du candidat doit suivre la trame ci-dessous et être synthétique en respectant les critères et sous critères ci-dessous A - L'organisation opérationnelle proposée pour l'exécution du chantier prenant en compte les pièces écrites et graphiques.	Non

- les procédés et modes d'exécution envisagés pour chaque secteurs de travaux (démolitions,- Maçonnerie, revêtements) et pour chaque type de travaux + prise en compte de l'accès compliqué à la cour centrale
- visite de site obligatoire : certificat de visite
- les moyens qui seront utilisés sur ce chantier :
 - Moyens en matériel respectant les normes environnementales

Moyens humains et notamment le nombre d'équipes et leur composition (nombre de personnes et qualification : conducteur de travaux principal, chef de chantier)

B - La prise en compte du contexte en particulier pendant les temps de travaux en site occupé (engins utilisés, tâches réalisés pendant les temps scolaires) réalisation dans des cours d'école / et prise en compte de la notion de co-construction

C - Les mesures de sécurité et de protection de l'environnement,

D - Les caractéristiques techniques des matériaux, la provenance des matériaux et les délais envisagés, des principales fournitures et les références des fournisseurs fabricants et distributeurs

E- Un programme d'exécution des travaux (planning et phasage) prenant en compte la période de préparation , de travaux, de réception, de GPA par secteurs intégrant les autres intervenants (autres lots, concessionnaires, ...) précisant les délais de fourniture.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.mp74.fr/>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;

- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Commune de Faverges-Seythenex
Mairie
Service de la commande publique
98 rue de la République
Faverges
74210 Faverges-Seythenex

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme <http://www.mp74.fr/> Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 5 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	40.0 %
2-Valeur technique	60.0 %

Notation des offres

✓ **Notation critère prix**

Le critère prix sera noté sur 40 points en fonction de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) à l'aide de la formule suivante :

Note prix = (montant de l'offre la moins-disante acceptable/montant de l'offre à noter) x pondération choisie.

✓ **Notation critère valeur technique**

Le critère technique sera noté sur 60 points avec les sous critères suivants :

Chaque sous critère sera noté avec le système de cotation suivant :

0 : élément manquant / 2 : faible / 4 : insuffisant / 5 : moyen / 6 : correct mais généraliste / 7 : assez bien / 8 : bien / 9 : très bien / 10 : excellent.

Pour la note finale sur 100, il sera procédé à l'addition des notes du prix et de la valeur technique.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

La présente consultation pourra faire l'objet d'une négociation avec un ou plusieurs candidats. Cette négociation, si elle a lieu, pourra se faire par audition ou voie électronique. Elle pourra se dérouler en une ou plusieurs phases.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Le dossier de consultation complet est téléchargeable gratuitement sur le profil d'acheteur du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : <http://www.mp74.fr/>

L'attention des candidats est appelée sur l'importance de s'identifier sur la plateforme lors du téléchargement du dossier de consultation, afin d'être destinataires de tous les échanges et des modifications du cahier des charges, le cas échéant. La décision de ne pas s'identifier sur la plateforme de dématérialisation relève de l'entière responsabilité des candidats qui ne pourront élever aucune

réclamation en cas de modification du dossier de consultation des entreprises dont ils ne seraient pas destinataires.

Cette demande doit intervenir au plus tard le **25 avril 2024 à 12h00**.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Grenoble
2 place de Verdun
BP 1135
38022 GRENOBLE CEDEX 1

Tél : 04 76 42 90 00
Télécopie : 04 76 51 89 44
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de Grenoble
2 place de Verdun
BP 1135
38022 GRENOBLE CEDEX 1

Tél : 04 76 42 90 00
Télécopie : 04 76 51 89 44
Courriel : greffe.ta-grenoble@juradm.fr

9.3 - Divers

Les candidats non retenus seront informés via la plateforme d'échange.

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ou partie de la consultation.